Distr. GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.2/2005/7 7 février 2005

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Commission européenne des forêts

GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS

Vingt-septième session

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève du 22 au 24 mars 2005, et s'ouvrira le mardi 22 mars à 10 heures

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Coopération interorganisations dans le domaine des statistiques du secteur forestier et des produits de la forêt*

Le présent document décrit le rôle et les travaux du Groupe de travail intersecrétariats (GTI) des statistiques du secteur forestier. Il fait également le point sur l'état d'avancement de la révision des classifications internationales. Le Groupe de travail est invité à proposer l'inscription d'autres points à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

GE.05-20376 (F) 170305 180305

_

^{*} Le présent document a été soumis tardivement aux services de traitement de la documentation en raison de contretemps liés à son approbation par les parties intéressées.

Introduction

- 1. Le Groupe de travail intersecrétariats (GTI) des statistiques du secteur forestier est un organe informel qui regroupe la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux, Eurostat et la CEE aux fins de la collecte de statistiques sur le secteur forestier. L'Agence européenne pour l'environnement, les Directions générales de l'agriculture, de l'environnement et de l'entreprise de l'Union européenne et l'OCDE en sont également membres. Le GTI coordonne la collecte des statistiques sur les produits forestiers essentiellement pour réduire les doubles emplois, alléger la charge que représente l'établissement des rapports et améliorer la qualité des données. Le principal outil exploité à cette fin est le «questionnaire commun sur le secteur forestier», que les quatre organisations utilisent comme cadre de base pour la présentation des données.
- 2. Au cours de l'année écoulée, le GTI s'est réuni à Rome à deux reprises, en janvier 2004 et en janvier 2005. La réunion de janvier 2004 a fait l'objet d'un rapport qui a été présenté oralement lors de la réunion du Groupe de travail de l'année dernière.

Résultats des réunions du GTI

- 3. Les principaux résultats des travaux réalisés en 2004 ont été la publication de la version 2004 du questionnaire commun sur le secteur forestier et la simplification de la classification pour le commerce du système harmonisé 2002. L'objectif était de réduire le nombre des codes ayant le préfixe «ex», quitte à introduire pour ce faire des discontinuités dans les séries de données.
- 4. En 2005, outre le passage en revue des événements du cycle de données actuel, les débats ont essentiellement porté sur l'évaluation de la révision du système harmonisé de l'année précédente, sur la mesure dans laquelle il convient de fournir des facteurs de conversion, sur les conclusions de l'étude EFSOS qui font apparaître des soldes négatifs toujours plus grands dans le bilan des bois ronds et sur la question de savoir s'il vaut mieux utiliser des données COMTRADE ou demander directement aux pays des données sur la répartition géographique des échanges.
- 5. Il se pourrait que le GTI ajoute une nouvelle rubrique dans les produits secondaires du bois pour rendre compte du commerce d'articles tels que les manches à balais et les cadres. Jusqu'à présent, ces articles étaient ignorés parce qu'on estimait que leur commerce n'était pas très important. Or, il s'avère que les transactions qu'ils génèrent pourraient dépasser 1 milliard de dollars par an. Cette question demeure cependant à l'examen et *nous apprécierions que le Groupe de travail nous communique ses vues à ce sujet.*
- 6. Un certain nombre de questions ont été reportées à une réunion ultérieure, en 2005 si possible. Parmi celles-ci, l'opportunité de combiner les questionnaires ECE1, ITTO2 et EU3, d'étudier les besoins en matière de données sur le bois de chauffage et le bois récupéré et d'améliorer les formats d'échange de données pour assurer une meilleure cohérence des données au sein des diverses organisations.

7. Le rapport de la réunion de 2004 peut être consulté sur le site: http://www.unece.org/trade/timber/mis/iwg, tout comme l'ordre du jour de la réunion de 2005. Les notes de la réunion de 2005 seront affichées dès que leur texte aura été arrêté définitivement. Le secrétariat fera également un compte rendu oral de la réunion de 2005 au Groupe de travail.

Questions relatives à la classification internationale

8. La Classification internationale type, par industrie (CITI, révision n° 4) est en cours de finalisation. Ce système de classement est utilisé pour l'élaboration de statistiques dans les domaines de la production et de l'emploi. Il constitue la base des systèmes de classement NACE et NASIC. L'organe qui en est responsable est le Groupe d'experts/Sous-Groupe technique des classifications de l'ONU, dont le secrétariat est assuré par la Division de statistique de l'ONU à New York (voir: http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isic-4.asp). La FAO a été priée de répercuter auprès de ce Groupe les informations dont elle dispose sur l'agriculture, la pêche et la sylviculture. On trouvera ci-dessous la structure actuelle de la CITI et la révision proposée.

| CITI Rev. 3.1 | CITI Rev. 4 (proposition de la FAO) | Observations |
|---|--|--|
| Section A – Agriculture, chasse et sylviculture | idem | |
| Division: 02 – Sylviculture, exploitation forestière et activités de service connexes | Division 05 – Sylviculture et exploitation forestière | |
| → Pas d'autre subdivision | → Groupe 051 – Sylviculture | |
| | →→ Classe 0511 – Activités forestières | Cette distinction entre forêts naturelles et plantations n'a pas été demandée par le Département des forêts de la FAO |
| | →→ Classe 0512 – Activités de plantation forestière | |
| | → Groupe 052 – Exploitation forestière | |
| | →→ Classe 0521 – Exploitation forestière naturelle | |
| | →→ Classe 0522 – Exploitation des plantations | |
| | → Groupe 053 – Collecte de produits forestiers non ligneux | L'établissement de cette nouvelle catégorie a reçu l'aval de la FAO |
| | → Groupe 054 – Services d'appui à la sylviculture et à l'exploitation forestière | Tels que les services de lutte contre l'incendie |

- 9. Pour des raisons de place et de temps, nous n'avons ni essayé de répertorier les modifications proposées en ce qui concerne les produits manufacturés ni reproduit les notes, particulièrement nombreuses. *Si le Groupe de travail le souhaite*, une telle liste pourra être établie. Le cas échéant, veuillez le faire savoir avant la réunion de manière que nous puissions disposer de ces données dans le courant de l'année.
- 10. La version révisée du système harmonisé sera disponible en janvier 2007. Ces modifications ont été autorisées par l'Organisation mondiale des douanes (http://www.wcoomd.org/ie/En/Topics_Issues/HarmonizedSystem/HS2007-net-Eng.pdf http://www.wcoomd.org/ie/En/Topics_Issues/HarmonizedSystem/HS2007-net-Eng.pdf). Il convient de noter que ce système constitue la base de toutes les classifications pour le commerce national et de la nomenclature combinée de l'UE. Ces modifications auront une incidence sur le cycle du questionnaire commun sur le secteur forestier en 2008. Les modifications proposées seront examinées par le GTI lors d'une prochaine réunion.
- 11. Le Groupe de travail est invité à proposer l'inscription d'autres points à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.
